



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

**Comité Régional de l'Habitat Nord-Pas-de-Calais
Séance Plénière du 08 juillet 2014**

**Programmation 2014 des aides de l'Anah en faveur du parc privé
Situation à mi-année.**

Les perspectives de réalisation au second semestre mettent en évidence que la plupart des objectifs fixés en début d'année seront atteints, sauf en matière de lutte contre l'habitat indigne dans le parc locatif.

Elles confirment surtout la très forte dynamique du programme de lutte contre la précarité énergétique "Habiter Mieux" qui excède très largement l'objectif régional de 1 600 logements en propriété occupante notifié début 2014. A mi année, 1000 propriétaires occupants ont déjà été aidés au titre du programme Habiter Mieux. Les perspectives de réalisation, estimées à 2 800 logements pour 2014, excèdent également le cadrage pluriannuel que l'Anah a fixé pour la période d'application 2014/2015 du programme Habiter Mieux, à savoir environ 2 200 logements en propriété occupante par an, tels que transcrits dans les contrats locaux d'engagement .

A mi année, la dotation régionale initiale, de 22,2M€, est consommée à 60%.

Cette dynamique justifie que la région Nord-Pas-de-Calais bénéficie d'une dotation complémentaire de 4,7 M€ portant l'enveloppe régionale à 26,9 M€.

Il est donc proposé de répartir cette dotation complémentaire dès maintenant, afin de donner une visibilité minimale aux acteurs locaux sur la suite de l'année.

Les principes de construction de cette répartition sont détaillés ci-dessous.

1. La répartition des 4,7 M€ sera exclusivement adossée à la répartition d'un surplus d'objectif de PO Habiter Mieux : l'enquête à mi-parcours initiée par l'Anah a montré en effet qu'il n'y a pas de dépassement d'objectif à attendre pour les autres priorités de l'agence. Par conséquent, la dotation régionale initialement répartie en CRH de février est considérée suffisante pour subventionner les autres objectifs prioritaires et subventionner l'ingénierie des opérations programmées vivantes ou en projet.

2. Ce surplus d'objectif est de 750 PO HM. Il est réparti sur la base d'un montant moyen de subvention de l'Anah de 6 267 € (moyenne nationale). Il est donc clairement affirmé que cette répartition ne tient pas compte des modulations locales qui peuvent être pratiquées par certains territoires de la région, et qui conduisent à une moyenne régionale 8000 € de subvention par logement

3. La répartition des 750 PO concilie deux principes simples :

- En premier lieu, faire en sorte que l'Anah puisse honorer à minima les engagements contractualisés dans les opérations programmées vivantes (PIG ou OPAH), ou qui le seront au second semestre, dans chaque territoire.
- En second lieu, accompagner les territoires où les dynamiques sont les plus fortes, attestées au premier semestre et en tenant compte des projections effectuées par les territoires lors de l'enquête de mi-juin 2014

1ere étape :

- si le territoire a déclaré lors de l'enquête à mi-parcours pouvoir engager plus de dossiers PO HM que l'engagement contractualisé dans les opérations programmées vivantes ou en projet, alors son objectif initial fixé au CRH de février est augmenté dans la limite de l'engagement contractualisé .

- si le territoire a déclaré lors de l'enquête pouvoir engager plus de dossiers PO HM que l'objectif fixé au CRH de février, mais moins que l'engagement contractualisé dans les opérations programmées vivantes ou en projet, alors l'objectif du CRH est augmenté dans la limite du résultat prévisionnel déclaré par le territoire.

Cette première étape conduit à répartir 361 PO HM.

2nde étape :

Les territoires qui ont déclaré pouvoir engager plus de dossiers PO HM que l'objectif contractualisé, sont accompagnés dans leurs dynamiques, avec des objectifs élevés au-dessus des engagements contractualisés avec l'Anah **dans la limite globale de 389 PO HM.**

4. Un nouveau point sera programmé en septembre, avant toute délégation de crédits au delà du solde de la dotation initiale, pour vérifier que l'activité de chaque territoire « confirme » bien sa déclaration de résultats prévisionnels de juin et pour répartir une éventuelle dotation supplémentaire qui résulterait de nouveaux arbitrages nationaux.

CRH 08 juillet 2014- répartition de la dotation complémentaire de 4,7 M € au profit des PO Habiter Mieux
notification par l'Anah d'un surplus d'objectif de 750 PO HM (correspondant aux 4,7 M€)

Territoire de gestion	situation des engagements		engagements contractuels dans les opérations programmées		répartition des 750 PO HM en 2 étapes			objectif PO HM après CRH du 08 juillet	répartition de la dotation ANAH de 4,7 M€ (6 267 € /log)	%	dotation ANAH (CRH de février 2014)	%	TOTAL dotation ANAH	%
	objectif (CRH février 2014)	réalisé à fin juin 2014	nbre de PO HM contractualisé dans les opérations programmées vivantes et à venir (4 mois d'exercice)	opération programmées prise en compte	étape 1	étape 2	TOTAL étape 1+2							
Lille Métropole Communauté Urbaine	300	242	421	PIG habitat durable N°1 (vivant) et PIG habitat durable en projet (4 mois d'exercice) et OPAH RU PNRQAD (vivantes)	121	44	165	465	1 034 000	22%	6 103 000	27%	7 137 000	27%
C. Urbaine de Dunkerque Grand Littoral	150	23	150	PIG Habiter Mieux vivant	0	0	0	150	0	0%	1 678 000	8%	1 678 000	6%
C. d'Agglo. de Valenciennes Métropole	90	48	33	PIG Habiter Mieux en projet (4 mois d'exercice)	0	0	0	90	0	0%	1 346 000	6%	1 346 000	5%
C. d'Agglomération du Douaisis	61	70	145	PIG Habiter Mieux vivant	76	0	76	137	476 300	10%	1 016 000	5%	1 492 300	6%
C. d'Agglo. de la Porte du Hainaut	73	25	100	PIG Habiter Mieux vivant	15	0	15	88	94 000	2%	872 600	4%	966 600	4%
C. d'Agglo. de Maubeuge - Val de Sambre	66	20	140	PIG habitat durable (vivant) et OPAH RU (vivante)	44	0	44	110	275 700	6%	1 139 500	5%	1 415 200	5%
Hors délégation du département du Nord	250	142	354	PIG Habiter Mieux Pays cambresis - Coeur ostrevent - Coeur Flandre (vivant) et OPAH RU Caudry (vivante)	62	0	62	312	388 500	8%	2 700 900	12%	3 089 400	11%
Département du Nord	990	570	1 343		318	44	362	1 352	2 268 500	48%	14 856 000	67%	17 124 500	64%
C. d'Agglo. Béthune Bruay Noeux et Environ	122	99	165	PIG Habiter Mieux vivant	43	20	63	185	394 800	8%	1 298 200	6%	1 693 000	6%
C. d'Agglo. de Lens-Liévin	39	40	30	PIG Habiter Mieux en projet (4 mois d'exercice)	0	61	61	100	382 300	8%	636 800	3%	1 019 100	4%
C. d'Agglo. du Boulonnais	113	84	100	Fin du PIG précédent + PIG Habiter Mieux en projet	0	47	47	160	294 600	6%	1 080 000	5%	1 374 600	5%
C. Urbaine d'Arras	70	50	37	PIG Habiter Mieux en projet (4 mois d'exercice)	0	20	20	90	125 400	3%	683 000	3%	808 400	3%
Hors délégation du département du Pas de Calais	266	225	261	PIG Habiter Mieux Henin carvin (vivant) - OPAH RR Hesdinois - OPAH RR Sud Artois- OPAH RR Ternois- OPAH RR Lys Romane- OPAH RR Desvre Samer - OPAH RU Calais (vivantes)	0	197	197	463	1 234 400	26%	3 646 000	16%	4 880 400	18%
Département du Pas-de-Calais	610	498	593		43	345	388	998	2 431 500	52%	7 344 000	33%	9 775 500	36%
Région Nord Pas-de-Calais	1 600	1 068	1 936		361	389	750	2 350	4 700 000	100%	22 200 000	100%	26 900 000	100%